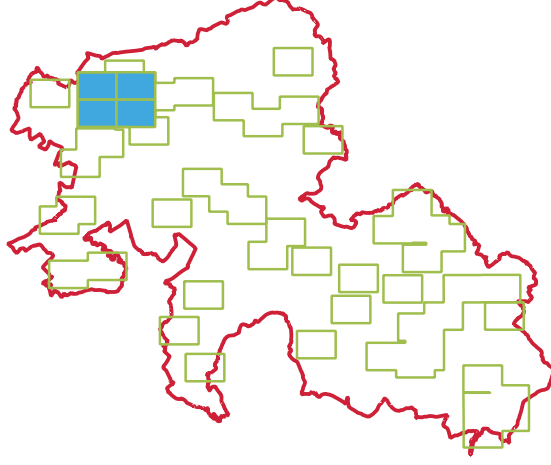
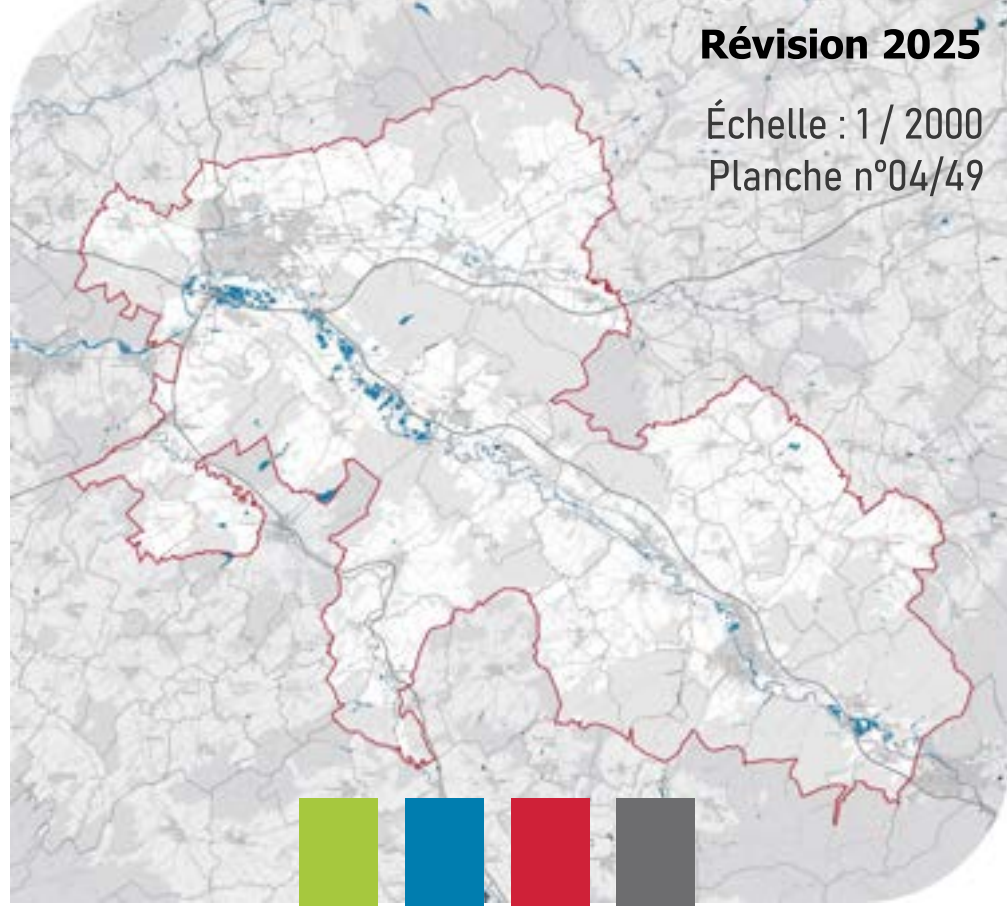




Plan local d'Urbanisme intercommunal



Lecture des valeurs en pourcentages : x % de la surface du ban de la commune se trouve sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.



Règlement graphique

-  Zone urbaine
-  Zone à urbanisation ouverte
-  Zone à urbanisation fermée
-  Zone agricole
-  Zone naturelle ou forestière

Cadastre

- Parcelles
Bâtiments

Prescription ponctuelle

- ⊕ Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

Prescription linéaire

- Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)
- Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)
- Linéaire commercial protégé (22 03)

ATAFATAFATA Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

- | | |
|--|--|
| | Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation) |
| | Emplacement réservé (05 01 à 05 04) |
| | Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02) |
| | Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04) |
| | Centralités et secteurs d'implantation commerciale (22 00) |

